



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 899-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 13 novembre 2023, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 899-2023 modifiant le Règlement numéro 710-2018 concernant le traitement des élus.**

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

**Donné à Saint-Georges,
ce 22^e jour de novembre 2023.**

**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**